BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1217

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

502 941 123 RCS Clermont-Ferrand.
SMBPC.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 408000.00 EUR.
Adresse : 6, Allée Evariste Gallois, 63000 Clermont-Ferrand.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : SMBPC Forme : SAS Adresse du siège : 6 Allée Evariste Gallois 63000 CLERMONT-FERRAND Capital : 408.000 € Numéro unique d'identification : 502 941 123 Lieu d'immatriculation : RCS CLERMONT-FERRAND Société absorbée : SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE SERVICES DE L'AIRE DE MANZAT – SESAM Forme : SAS Adresse du siège : 6 Allée Evariste Gallois 63000 CLERMONT-FERRAND Capital : 320.000 € Numéro unique d'identification : 483 404 000 Lieu d'immatriculation : RCS CLERMONT-FERRAND Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 1.291.825 € Passif : 743.698 € Actif net : 548.127 € Rapport d'échange des droits sociaux : La société SMBPC détenant la totalité des actions constituant le capital de la société SESAM et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas procédé à la détermination d'un rapport d'échange, et la fusion ne donnera pas lieu à augmentation du capital de la société SMBPC. Montant prévu de la prime de fusion : néant Date du projet commun de fusion : 03/01/2024 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante: Le 04/01/2023 au Greffe du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND au nom de la société absorbante et de la société absorbée..